

Commune de Schaerbeek

Service Urbanisme et Environnement

Place Colignon, 1

B - 1030 BRUXELLES

Bruxelles, le 15/01/2026

N/Réf. : SBK20397_753_PU
Gest. : MB/CDG
V/Réf. : 2023/184=204/021
Corr: Cüneyt CETIN
NOVA : 15/PU/1901196

SCHAERBEEK. Rue des Palais, 21
(= en zone de protection de la Maison Art Déco situé au n.11 de la même rue)

PERMIS D'URBANISME: dans une maison unifamiliale : diviser le bâtiment en 2 unités de logement (passer de 1 à 2), réaménager le bâtiment, aménager des balcons arrières aux 1er et 2ème étages, créer un volume au 2ème étage droit, réaliser des travaux structurels intérieurs, isoler l'annexe arrière gauche, effectuer des transformations en façade arrière et régulariser les modifications de la façade avant

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 19/12/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 14/01/2026, concernant la demande sous rubrique.



Situation patrimoniale ©Brugis



Photo de l'immeuble (indiqué en bleu). Photo ©Google Street View 2024



Elévation à rue. Situation projetée.
Extrait du dossier

Les interventions en façade avant et arrière n'ont pas d'impact négatif sur les perspectives vers et depuis la maison Art déco classée. La restauration de la façade, tout comme le remplacement des châssis par des nouveaux châssis en bois et la restitution du garde-corps du balcon sont positifs. En ce qui concerne les transformations intérieures, il y a lieu de conserver d'éventuels éléments ou décors à valeur patrimoniale.

Veuillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président

c.c.: cdegeef@urban.brussels; mdirosa@urban.brussels; hlelievre@urban.brussels; mkreutz@urban.brussels; crms@urban.brussels; avis.advies@urban.brussels; protection@urban.brussels; lleirens@urban.brussels; urbanisme@l030.be